

Destinataires : Tous les gestionnaires, membres du personnel et médecins du  
CISSMO

Expéditeur : Emmanuelle Richard, Adjointe au DGASP-Volet PCI

Date : 2021-03-10

Secteur ciblé :  CISSS de la Montérégie-Ouest  Jardins-Roussillon  Suroît  
 Haut Saint-Laurent  Vaudreuil-Soulanges

Objet : Port du masque de procédure de niveau 1 par les usagers

### Mise en contexte

Une forte incidence de la transmission communautaire de la COVID-19 est présente dans la région du grand Montréal. Une récente publication du Comité des infections nosocomiales du Québec (CINQ), en réponse à la publication de l'Institut National de la Santé Publique du Québec (INSPQ) : « Transmission du SARS-CoV-2 : constats et proposition de terminologie », recommande maintenant le port du masque médical en tout temps pour l'utilisateur pour augmenter le contrôle à la source du potentiel de transmission de la COVID-19. Cela introduit la notion de port d'un masque pour le travailleur et l'utilisateur.

### Compte tenu que

Le port du masque par les usagers est fortement recommandé, la population cible sera :

1. Tout usager hospitalisé ou hébergé dans les installations du CISSS Montérégie-Ouest, peu importe la zone d'hébergement (zone froide, zone tiède, zone chaude, zone en éclosion)
2. Toute clientèle ambulatoire
3. Tout usager recevant des soins à domicile

### Recommandations

#### Indications :

1. Port du masque de procédure de niveau 1 **en tout temps** par l'utilisateur lorsqu'il se trouve dans la même pièce qu'une autre personne (spécifiquement dans les conditions suivantes) :
2. Tout soin ou interaction avec les professionnels de la santé, peu importe la durée de cette interaction.
3. Obligatoire si usager porte un optiflow
4. Présence d'un autre usager dans l'environnement ou la chambre
5. Présence d'un visiteur dans l'environnement ou la chambre
6. Tout déplacement hors de la chambre (qu'il soit sur pied, en fauteuil roulant ou sur civière)

#### L'utilisateur pourra retirer son masque pour les périodes suivantes :

1. Périodes d'alimentation ou d'hydratation
2. Hygiène bucco-dentaire
3. Sommeil
4. Traitements d'inhalothérapie
5. Prise de médicaments
6. Évaluation en orthophonie de la déglutition, examen physique de la région couverte par le masque.

### Populations exclues par la présente recommandation

1. Usager avec altération de l'état de conscience
2. Usager avec instabilité hémodynamique
3. Détresse respiratoire significative rendant non tolérable le port du masque de procédure par l'utilisateur
4. Usager sous ventilation à pression positive rendant le port du masque impossible
5. Usager sous traitement avec masque d'oxygénothérapie ou un autre dispositif d'oxygénothérapie à haut débit rendant le port du masque impossible.
6. Usager sous ventilation mécanique
7. Enfant de moins de 10 ans (toutefois **recommandé** pour les enfants de 2 ans à 9 ans)
8. Trouble cognitif significatif chez l'utilisateur nuisant à l'efficacité du port du masque ou bien chez qui le port du masque entraîne une désorganisation significative du comportement
9. Usager avec condition dermatologique ou ORL significative rendant le port du masque de procédure impossible.

### Rôle du personnel soignant

1. Évaluer la présence de contre-indication au port du masque de procédure chez l'utilisateur
2. S'assurer du respect de la recommandation par les usagers
3. S'assurer du port adéquat du masque de procédure par l'utilisateur, recouvrant complètement le nez, la bouche et le menton
4. Fournir le masque de procédure à l'utilisateur lorsque nécessaire ou lorsque besoin d'un changement de celui-ci
5. Encourager l'utilisateur à procéder à l'hygiène des mains avant la mise en place du masque et après sa manipulation

NB : Offrir une visière à l'utilisateur **uniquement et seulement si ne pas peut tolérer** le masque de procédure selon les indications ci-haut.

NB 2 : Le port prolongé du masque est possible pour une période de 4 heures consécutives ou cumulatives. Le masque doit être changé après avoir été porté pendant 4 heures consécutives même si non visiblement humide ou souillé.

En cas de refus de l'utilisateur de porter le masque de procédure, rappeler à celui-ci que cette mesure fait partie intégrante du plan de soins et vise, en combinaison avec les mesures déjà en place, à réduire le risque d'acquisition nosocomiale de la COVID-19 lors de son séjour hospitalier ou lors de la prestation de soin.

### Références

Position du CINQ sur le document : Transmission du SRAS-CoV-2 : constats et propositions de terminologie. INSPQ. 28 décembre 2020.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

### Personnes consultées

Conseillères PCI CISSMO

Microbiologistes- infectiologues : Dr James Allan, Dr Céline Rousseau et Dr Patrice Vigeant